



Commune d'Eysins

Préavis municipal n° 10

Au Conseil communal

Concernant : Demande de crédit de Fr. 620'000.— pour le réaménagement du carrefour Route de Crassier RC 11b – Rue de l'Aiselet – Rue de l'Eglise

Déléguée municipale :

Madame Chantal Küpler, Municipale

Eysins, le 7 novembre 2011

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. SITUATION

Le territoire de la Commune d'Eysins, situé à l'entrée nord-ouest de l'agglomération nyonnaise, souffre depuis plusieurs années déjà de problèmes de circulation, que ce soit en raison du transit sur la RC 11b entre Nyon et Crassier, ou à travers le village à proprement dit, en provenance de la route d'Arnex, de la route de Crans ou de la route de Nyon.

Plusieurs mesures ont déjà été entreprises ces dernières années, notamment sur l'axe de la RC 11b avec la création des giratoires de La Bégoude et de Belossier afin de modérer la vitesse sur ce tronçon. Ces mesures ne se sont toutefois pas révélées suffisantes pour résoudre le problème d'Eysins, aussi la Municipalité a, dès lors, mandaté le bureau Urbaplan pour étudier un schéma directeur des circulations et un concept d'aménagement des rues du village. Cette étude, qui s'est terminée en juillet 2009, a été effectuée en tenant compte des objectifs suivants :

- Requalification des espaces publics du village d'Eysins afin de favoriser une cohabitation plus harmonieuse entre les différents usagers.
- Dissuader le transit à travers le village d'Eysins et en limiter les incidences sur la qualité de vie et la sécurité dans le village.
- Améliorer le confort et la sécurité des liaisons douces, encourager le recours aux mobilités douces pour les déplacements locaux.
- Lier les parties nord et sud de la commune en atténuant l'effet de coupure de la route de Crassier – RC 11b, ceci en cohérence avec le projet de RDU à l'étude.
- Intégrer les planifications liées au schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN), du plan directeur de la région nyonnaise (PDRN) et du projet de redistribution urbaine (RDU).

Il ressort de cette étude qu'un certain nombre de mesures d'aménagements et de modérations doivent être mises en place sur la commune afin de répondre à ces objectifs. Conjointement à la 1^{ère} étape des aménagements routiers, qui concerne la Grand'Rue – rue de l'Aiselet – rue de la Poterie – route de Nyon et qui a déjà fait l'objet du préavis n° 46 accepté par le Conseil communal en juin 2011, la Municipalité souhaite réaménager le carrefour de la route de Crassier RC 11b avec la rue de l'Aiselet et la rue de l'Eglise, qui rappelons-le a fait l'objet de la même enquête publique.

2. CONCEPT GENERAL

2.1 Objectifs

L'aménagement présenté ci-après est basé sur l'étude du bureau Urbaplan et tente de répondre aux objectifs principaux fixés par ce dernier, à savoir :

- Une dissuasion du transit via la rue de l'Aiselet et la route Nyon.
- L'apaisement du trafic à l'intérieur du village et une meilleure cohabitation de l'ensemble des usagers de l'espace rues.
- La sécurisation du franchissement de la route de Crassier au niveau de la rue de l'Aiselet et de la rue de l'Eglise.
- Le prolongement de l'allée piétonne cyclable planifiée le long de la route de Crassier dans le cadre du PPA Terre-Bonne.

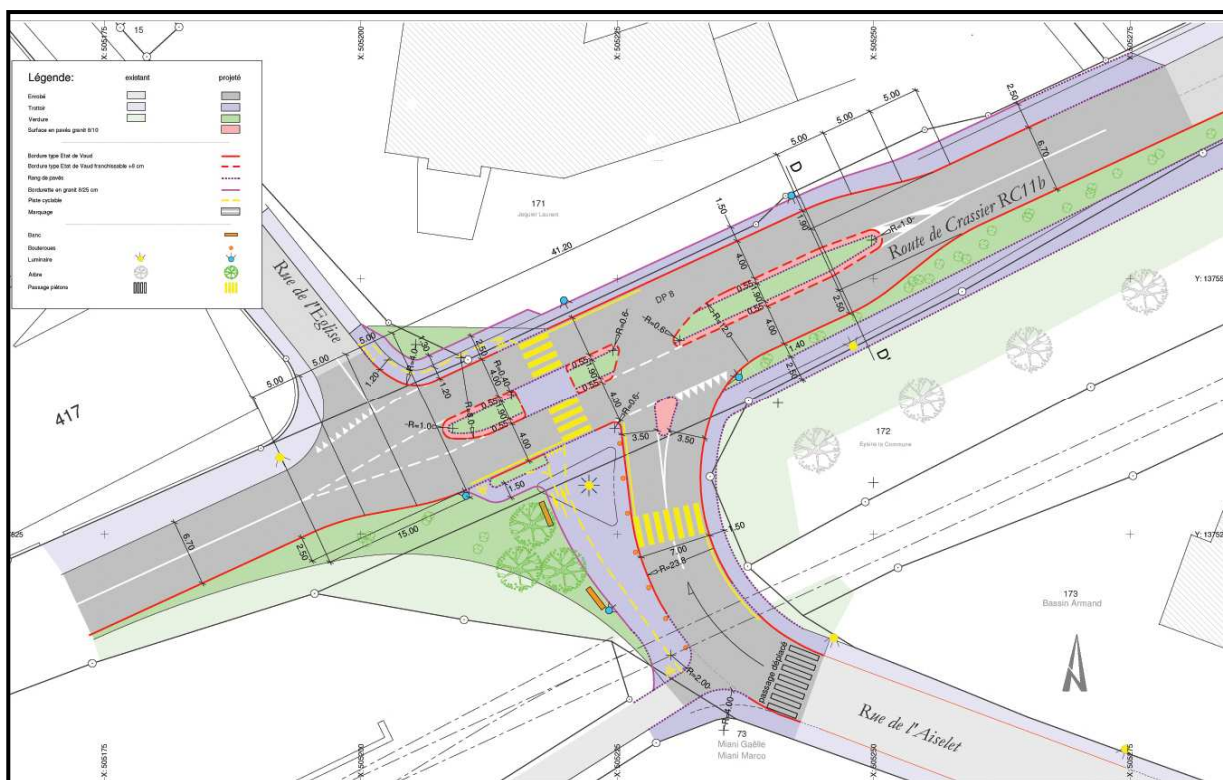
L'étude Urbaplan met également en avant la nécessité de mettre en valeur les espaces publics significatifs suivants :

- Le carrefour route de Crassier – rue de l'Aiselet – rue de l'Eglise.

2.2 Concept

Selon les propositions du rapport d'Urbaplan, il est prévu dans les grandes lignes :

- Le réaménagement du carrefour route de Crassier RC 11b – rue de l'Aiselet – rue de l'Eglise avec l'aménagement d'une traversée sécurisée pour les piétons. La suppression des mouvements village – Crassier en vue de dissuader le transit à travers le village en provenance et en direction de Nyon.
- L'aménagement d'un cheminement piétonnier entre le giratoire de la Bégoude, la rue de l'Aiselet avec la création d'un espace public dans la zone libérée par l'aménagement du carrefour en prolongement de la parcelle du Canton.



2.3 Mobilité douce

Bus et transports publics

Les transports publics desservent actuellement le village d'Eysins par la route de Crassier RC 11b et la route d'Arnex. Le projet, tel que présenté, offre un gabarit permettant le passage des transports publics sur cet axe sans entrave à leur fluidité.

Piétons

Le réseau de trottoirs existants sera maintenu et complété avec la réalisation d'un nouveau cheminement piétonnier d'une largeur de 2,50 m. séparé de la route cantonale par une aire de verdure, entre le giratoire de la Bégoude et la rue de l'Aiselet à l'aval de la route cantonale. Le trottoir existant situé côté Jura de la RC, réalisé dans le cadre de la construction du quartier de La Bégoude, sera prolongé jusqu'au droit de la rue de l'Eglise.

Cyclistes

La liaison entre le nord et le sud pour les cyclistes sera sécurisée par la création d'une piste cyclable le long de la rue de l'Eglise et de la rue de l'Aiselet, au droit de la RC 11b.

Le cheminement qui sera réalisé à l'aval de la route cantonale, entre la rue de l'Aiselet et le giratoire de La Bégoude, servira, dans un premier temps, de prolongement de la ligne piétonne cyclable le long de la route de Crassier, en attendant la mise en place d'un concept définitif le long de la future RDU.

3. PROJET

3.1 Carrefour route de Crassier RC 11b – Rue de l'Aiselet – Rue de l'Eglise

Le projet de réaménagement de ce carrefour est basé sur la proposition du concept d'Urbaplan, il a toutefois été complété suite au problème constaté durant la mise en place de l'aménagement provisoire depuis janvier 2010, notamment en ce qui concerne les véhicules provenant de la rue de l'Aiselet qui continuent à tourner à gauche en direction de Crassier malgré la signalisation en place. Cet aménagement, figuré ci-dessous et sur le plan de situation, prévoit notamment :

- La création d'une déflexion dans les 2 sens de circulation sur la route de Crassier RC 11b, réalisée par le déportement des 2 axes de la route sur l'extérieur par la création de deux îlots centraux d'une largeur de 3 m. Au droit des îlots, une largeur de chaussée de 4 m sera maintenue, permettant le passage des gros véhicules et le déneigement.
- Ces îlots seront munis d'une bande semi-franchissable de 50 cm pour permettre le passage des convois exceptionnels. Le terre-plein central sera rempli de végétations basses afin de ne pas gêner la visibilité et de les rendre

infranchissable et signifiant aux utilisateurs l'impossibilité de tourner à gauche en provenance de l'Aiselet.

- Une diminution du gabarit de la RC 11b entre les arrêts de bus de La Bégoude et le nouvel aménagement avec une nouvelle largeur de 6,70 m.
- La réalisation d'un trottoir de 1,50 m sur le côté Jura de la RC 11b, en prolongement de celui déjà réalisé dans le cadre du développement du PQ La Bégoude.
- Modification du débouché de la rue de l'Aiselet avec la suppression du mouvement « Tourner à gauche » rue de l'Aiselet – route de Crassier.
- Sur la RC 11b, suppression de la voie permettant de tourner à droite dans la rue de l'Aiselet en provenance de Crassier ou de la rue de l'Eglise. Seuls les véhicules circulant sur la RC 11b en provenance de La Bégoude pourront tourner à gauche sur la rue de l'Aiselet.
- Aménagement d'un îlot semi-franchissable au droit du débouché de la rue de l'Aiselet et création de 2 îlots infranchissables au centre de la RC 11b.
- Aménagement d'une placette et d'une aire de verdure agrémentée d'arbres dans l'espace public important qui sera libéré par le réaménagement de la rue de l'Aiselet.
- Un cheminement d'une largeur de 2,50 m sera réalisé le long de la route de Crassier en direction des arrêts de bus de La Bégoude. Il sert de prolongement à l'allée piétonne cyclable projetée le long de la route de Crassier dans le cadre du PPA de Terre-Bonne. Le cheminement sera séparé de la route cantonale par une zone de verdure agrémentée de quelques bosquets de buissons afin de maintenir la visibilité, tout en créant une ambiance de parc.
- La traversée piétonne située à l'aval de la voie ferrée sera déplacée en amont de cette dernière, en parallèle, offrant ainsi une meilleure liaison entre l'allée piétonnière et la rue de l'Eglise.
- La traversée piétonne de la route de Crassier RC 11b sera maintenue à son emplacement et sécurisée par la création d'un îlot central de 3 mètres de largeur.
- Une piste cyclable sera créée sur les trottoirs afin d'offrir une liaison sécurisée entre la rue de l'Eglise et la rue de l'Aiselet.
- Le débouché de la rue de la Gare sera réaménagé et délimité par 2 rangs de pavés afin de renforcer sa perception et de définir l'espace public à disposition.

3.2 Travaux complémentaires

Afin de supprimer le report de la circulation de transit sur l'axe rue du Vieux-Collège – Grand'Rue, il est prévu de réaliser conjointement à ces aménagements, tels que déjà mentionnés dans le préavis n° 46, des aménagements provisoires de modération sur ces rues, ceci en attendant les futures étapes d'aménagement de ce secteur. Ces aménagements provisoires pourront également faire office de tests afin de vérifier leur efficacité.

4. EMPRISES

Le réaménagement du carrefour, notamment pour la réalisation des trottoirs et cheminements piétonniers nécessitent la création d'emprises sur les domaines privés. Une emprise d'un total d'environ 121 m² sera réalisée sur la parcelle n° 172, propriété de la Commune d'Eysins. Cette dernière sera réalisée par une procédure d'expropriation.

Une emprise sera également nécessaire côté Jura sur la parcelle n° 171, propriété Laurent Jaquier. Cette dernière, d'environ 44 m², pourra être compensée mètre pour mètre par un réaménagement du domaine public, n'impliquant aucune perte pour cette parcelle. Cette emprise sera également traitée par une procédure d'expropriation qui a été soumise à l'enquête publique conjointement au présent projet.

5.- ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX

Le coût des travaux a été estimé en se basant sur le retour de soumissions récentes pour des travaux comparables et sur la procédure d'appel d'offre « Marché public » en procédure ouverte mise en place pour ces travaux et la 1^{ère} étape des aménagements routiers.

Le budget à prévoir pour le réaménagement de ce carrefour peut se résumer de la manière suivante :

<i>Travaux de génie civil pour le réaménagement du carrefour route de Crassier RC 11b – Rue de l'Aiselet – Rue de l'Eglise</i>	<i>Fr. 400'000.00</i>
<i>Adaptation du marquage et de la signalisation verticale</i>	<i>Fr. 17'000.00</i>
<i>Adaptation de l'éclairage public</i>	<i>Fr. 25'000.00</i>
<i>Plantations et aménagement des îlots</i>	<i>Fr. 25'000.00</i>
<i>Aménagement pour modération provisoire Rue du Vieux-Collège – Grand'Rue</i>	<i>Fr. 15'000.00</i>
<i>Honoraires pour études et direction des travaux</i>	<i>Fr. 44'000.00</i>
<i>Honoraires pour travaux géométriques, expropriation et abornement</i>	<i>Fr. 8'000.00</i>
<i>Imprévus et frais divers</i>	<i>Fr. 40'000.00</i>
	<hr/>
<i>Sous-total</i>	<i>Fr. 574'000.00</i>
<i>T.V.A. 8 %</i>	<i>Fr. 46'000.00</i>
	<hr/>
TOTAL GENERAL	Fr. 620'000.00

6.- FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

Il est prévu de financer le coût de ces travaux par les liquidités courantes. L'amortissement se fera sur 30 ans.

7.- CONCLUSIONS

Le projet, tel que présenté, est le fruit d'une concertation entre la Commune, le Service des routes et le bureau Urbaplan qui a établi le schéma directeur de la circulation pour Eysins.

Le réaménagement du carrefour route de Crassier RC 11b – rue de l'Aiselet – rue de l'Eglise permet de modérer le trafic sur la RC 11b tout en diminuant le transit sur l'axe Crassier – Nyon par la rue de l'Aiselet. La sécurité des piétons se voit renforcée par la réalisation de 2 nouveaux trottoirs et la création d'une importante place. Ce dernier réaménagement contribuera à renforcer, spatialement et fonctionnellement, les liaisons entre les parties nord et sud du village par la création d'une traversée piétonne sécurisée, la réalisation d'îlots et la mise en place d'une piste cyclable entre la rue de l'Eglise et la rue de l'Aiselet, le tout formant un ensemble cohérent.

La mise en place d'une modération provisoire sur la rue du Vieux-Collège, permettra d'éviter le report du trafic de transit sur cet axe en attendant la suite des aménagements de modération à l'intérieur du village d'Eysins.

